

Rapports et recommandations des Comités

Comité pour les animaux

REPRESENTATION REGIONALE AU SEIN DU COMITE POUR LES ANIMAUX

Le projet de résolution ci-joint a été préparé et soumis par le Kenya.

Note du Secrétariat

Les Parties voudront bien noter que si la révision de la représentation régionale au sein du Comité pour les

animaux était acceptée, elle devrait également s'appliquer au Comité pour les plantes. De plus, un financement adéquat devrait être inscrit au budget, à savoir CHF 15 000 par comité.

---

Doc. 9.49 Annexe

---

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Représentation régionale au sein du Comité pour les animaux

CONSIDERANT que la résolution Conf. 6.1, adoptée à la sixième session de la Conférence des Parties (Ottawa, 1987), reconnaît l'importance d'instituer un système formel pour la constitution des comités de la Conférence des Parties et d'élaborer les procédures à suivre lorsque des comités sont créés;

REMARQUANT que la résolution Conf. 6.1 constitue le Comité pour les animaux de la Conférence des Parties, composé d'une personne choisie par chacune des six principales régions géographiques constituées par l'Afrique, l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Europe et l'Océanie;

REMARQUANT que la Conférence des Parties a établi un système de suppléance pour les représentants élus au Comité pour les animaux;

RECONNAISSANT que la plus grande diversité biologique se trouve en Afrique, en Amérique centrale et du Sud et en Asie, et que la majorité des espèces animales inscrites aux annexes de la Convention proviennent de ces régions;

CONSCIENTE de ce que la région de l'Amérique du Nord ne compte que trois Parties alors qu'il y en a 40 ou plus en Afrique, 25 ou plus en Amérique centrale et du Sud et aux Caraïbes, et 18 ou plus en Asie – région qui, en outre, s'étend d'Israël à l'ouest au Japon à l'est;

PREOCCUPEE par le fait que la représentation technique établie par la résolution Conf. 6.1 ne reflète ni la richesse de la diversité biologique, ni le nombre des Parties dans les diverses régions;

LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

CONVIENT que la représentation des régions Afrique, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, et Asie sera portée à deux personnes par région; et

CONFIRME que pour chaque personne élue au Comité pour les animaux, il devrait y avoir un suppléant élu qui participera aux réunions lorsque ce sera possible sans demander au Secrétariat de rechercher des ressources supplémentaires.